



# COMMUNE DE PRANGINS

## Commune de Prangins Municipalité

Préavis No. 65/2024  
au Conseil communal

**Demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC en vue de  
l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel**

**Délégué municipal : Igor Diakoff**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Le bâtiment locatif de Très-le-Châtel, situé route de Benex 6A, est un immeuble d'habitation construit en 1991, appartenant à la Commune de Prangins et dont la gestion est confiée à la régie Burnier. Constitué de trois étages, il comprend 12 logements.

Vieux de 30 ans, ce bien immobilier entre dans les phases d'entretien et de rénovation importantes qu'il convient de planifier avec soin.

Le présent préavis a pour objectif de solliciter un crédit pour l'engagement d'un architecte ainsi que des ingénieurs et spécialistes afin de mener à bien les études, jusqu'au dépôt d'une demande de permis de construire et aux appels d'offres. Les phases correspondantes selon la nomenclature SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes) sont les suivantes :

3.32 : Projet de l'ouvrage, études de détail, devis général

3.33 : Procédure de demande d'autorisation

4.41 : Plans d'appels d'offres, appels d'offres et adjudications

Ce préavis est basé sur l'étude « *Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments* », ci-après CECB+, utilisée comme avant-projet et menée en 2020 par le cabinet Yvan Bucciol Consulting.

Le préavis présente le descriptif de l'état actuel de Très-le-Châtel et des travaux d'assainissement énergétique envisagés ; puis le descriptif et coût de l'étude, et enfin le planning associé.

Dans le cas de l'approbation de ce présent préavis et une fois les études réalisées, la demande de crédit de réalisation fera l'objet d'un second préavis qui sera présenté au Conseil communal pour solliciter le crédit nécessaire aux travaux d'assainissement énergétique du bâtiment.

En 2009, un mandataire spécialisé a établi une priorisation des travaux d'assainissement énergétique à effectuer au sein des bâtiments communaux. Entre 2010 et fin 2023, c'est sur cette priorisation que la Municipalité s'est basée. Le bilan effectué fin 2023 démontre que l'ensemble des travaux préconisés ont été effectués, à l'exception de ceux au sein de la troisième étape du Collège de la Combe et ceux du bâtiment locatif Très-le-Châtel.

La Municipalité, animée par la volonté d'agir avec ambition, efficacité et rapidité face à l'urgence climatique, considère les travaux d'assainissement énergétique de ces deux bâtiments communaux comme prioritaires. Ceux-ci sont inscrits dans son programme de législature 2021-2026 et dans le plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature qui l'accompagne (en annexe).



Figure 1. Très-le-Châtel - Façade du bâtiment

## 2. Descriptif de l'état actuel de Très-le-Châtel et des travaux d'assainissement énergétique envisagés

Le rapport de conseil CECB+ a été réalisé par la société Yvan Buccioli Consulting à la demande de la Municipalité en juin 2020. Il s'agit d'un diagnostic de l'état énergétique d'un bâtiment ; la mention « + » indique que l'analyse propose un panel de solutions pour l'améliorer.

Le descriptif qui suit et les solutions envisagées sont tirées de ce rapport.

### Etat de l'enveloppe du bâtiment

- La toiture est en bon état d'entretien général mais a plus de 30 ans et nécessitera un renforcement de son isolation pour être aux normes actuelles de performance. Cette opération permettra d'y adjoindre des panneaux solaires.
- L'ensemble des plafonds est en bon état général. Ceux des parkings ont déjà fait l'objet d'un renforcement de leur isolation.
- Les façades sont en bon état, bien que celle orientée au Nord-est, plus exposée aux intempéries est défraîchie. Une isolation de l'ensemble des façades par l'extérieur est à envisager.
- Les fenêtres en bois double vitrage sont également d'origine (1991), soit 50% moins performantes que les fenêtres actuelles. Leur remplacement est à prévoir.
- Les balcons sont des points faibles de l'isolation de l'enveloppe et présentent des ponts thermiques (rupture dans l'isolation de l'enveloppe entraînant des pertes de chaleur) qui ont été mis en évidence par une thermographie. Le renforcement général de l'isolation des façades permettra de les traiter.

### Etat de la technique du bâtiment

- La chaudière à gaz à condensation de 2017 est une technologie certes fossile mais récente. Son point faible reste les émissions CO2 de son combustible. Au moment de son renouvellement (estimé 2032), la possibilité d'inclure ce point dans un réseau de chauffage à distance au centre du village constituerait un atout intéressant. Le chauffe-eau pour l'eau chaude sanitaires (ECS)

complémentaire à la production de chaleur au gaz est dépassé. Au moment de le renouveler, il conviendra d'examiner les options d'un chauffe-eau thermodynamique ou d'un collecteur solaire en toiture pour le préchauffage de l'ECS.

- Les appareils électriques ne correspondent plus aux derniers standards du marché. On optera, au moment de les renouveler, pour des appareils avec de meilleures performances.
- La ventilation est assurée par l'ouverture des fenêtres, entretoises bâillantes au-dessus des fenêtres et par les aspirations simple flux des locaux borgnes des sanitaires. En cas de rénovation des façades et de changement des fenêtres, l'option de la ventilation double flux serait à étudier.

### Recommandations de l'étude

Concernant l'enveloppe du bâtiment, son amélioration thermique aura pour objectif la meilleure notation énergétique (étiquette BA) correspondant aux meilleurs standards actuels. L'isolation de la toiture sera renforcée par l'extérieur et des panneaux photovoltaïques seront installés. Les façades seront renforcées avec une isolation périphérique et les fenêtres changées pour atteindre un coefficient de transmission thermique  $U \leq 1.0 \text{ W/m}^2\text{K}$ . Les ponts thermiques seront traités avec la rénovation complète de l'isolation périphérique.

Les sous-sols ont déjà fait l'objet d'un renforcement de leur isolation au plafond et ne nécessitent pas d'autres actions.

Concernant la technique du bâtiment, l'objectif est de tendre vers l'autonomie énergétique du bâtiment par diminution des besoins de chauffage et production d'énergie renouvelable au moyen de panneaux solaires, ainsi qu'un raccordement à terme à un chauffage à distance du village, horizon 2035. Les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire seront couverts pendant une période transitoire par la chaudière à gaz de 2017, qui pourra s'adapter à un couplage avec du solaire thermique.

La rénovation complète de l'enveloppe nécessite au minimum la pose d'une ventilation mécanique douce. La solution, plus économique, du « simple flux » est choisie par défaut, on étudiera toutefois la solution « double flux ». Les bonus de rénovation devraient être obtenus de par la nature des travaux envisagés.

Pour information, l'étude proposait également deux autres variantes (« minimale » et « progressive ») mais qui n'ont pas été retenues par la Municipalité pour des considérations relevant tantôt du coût que de l'efficacité.

L'étude CECB+ pourra être mise à la disposition de la Commission ad hoc sur demande.

### Economie d'énergie escomptées

En passant de l'étiquette énergétique « D » actuellement à une étiquette « B » quant à l'efficacité de l'enveloppe, on estime que les consommations, que l'on calcule en  $\text{KWh/m}^2$  annuelles, **devraient diminuer de plus de 50% pour le chauffage et de 25% pour l'eau chaude.**

## 3. Descriptif et coût de l'étude

### Crédits d'étude

L'étude représente le développement du projet nécessaire en vue de sa réalisation, soit les phases d'avant-projet, de projet, de demande d'autorisation et d'appels d'offres, selon la norme SIA 102.

Descriptif succinct des prestations du crédit d'étude :

- Elaboration du projet des travaux ainsi que des documents nécessaires pour l'assainissement énergétique
- Définition des principes constructifs, du choix des matériaux
- Etablissement des plans provisoires et des soumissions
- Lancement des appels d'offre
- Contrôle et comparaison des offres
- Etablissement du calendrier provisoire des travaux et du devis général

La procédure retenue pour l'exécution de ce crédit d'études est celle dite de « *gré à gré* », à savoir que l'adjudicateur adjuge le marché directement à un soumissionnaire sans procéder à un appel d'offres. En effet, les montants prévus n'exigent pas, selon les procédures propres au marché public, de « *procédure sur invitation* » dans ce cas.

<b>Montant de la demande de crédit :</b>	<b>Montant en CHF</b>
Honoraires architecte	43'575.- HT
Honoraires ingénieur physique du bâtiment, électricité et CVS	24'500.- HT
Honoraires autres spécialistes (amiante, géomètre...)	9'200.- HT
Divers frais, autorisation taxes, reproduction	5'000.- HT
Divers et imprévus (8%)	6'725.- HT
<u>Total HT</u>	<u>88'000.- HT</u>
TVA 8,1%	7'150.- HT
<b><u>Total TTC arrondi à</u></b>	<b><u>100'000.- TTC</u></b>

L'estimation provisoire (à +/- 15%, en 2020) du coût d'assainissement prévu dans l'étude CECB+ est de TTC CHF 743'545.-.

A ce coût de travaux, d'autres postes devront être ajoutés (échafaudages, plâtrerie, peintures, nettoyages...) et porte le total des travaux à CHF 880'000.- ; ce montant servira de base pour le calcul des honoraires de l'architecte.

Le préavis No. 65/2024 a pour objet la demande d'un crédit destiné à financer les études qui permettront d'établir un devis général de l'ensemble des travaux et des coûts de ceux-ci, avec appel d'offres et soumissions rentrées. Ce devis général constituera la base permettant de déposer un deuxième préavis, soit une demande de crédit de réalisation de ces travaux, demande estimée à l'heure actuelle à CHF 1'180'000.-.

Son montant sera amorti sur une période de 10 ans et sera porté au compte de fonctionnement. La fiche d'investissement figure en Annexe n°2.

Pour information, une séance a eu lieu avec la régie Burnier qui a exprimé ses remerciements à la Municipalité de l'associer à ce projet afin d'étudier les opportunités découlant de ce projet, qui pourront être estimées pour le dépôt de demande de crédit de travaux.

#### 4. Agenda de réalisation

- Vote du crédit d'étude par le Conseil communal Automne 2024
- Etude et élaboration du projet Hiver-Printemps 2025
- Vote du crédit de réalisation par le Conseil communal Automne 2025

La planification du chantier sera précisée dans le préavis de demande de crédit de réalisation pour l'assainissement énergétique.

## 5. Conclusion

L'étude CECB+ a permis de définir les axes des travaux pour réaliser l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel, qui permettra ainsi à la Municipalité de s'engager davantage dans la transition énergétique et d'assurer un confort optimal aux habitants.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No. 65/2024 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 100'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

- d'accorder un crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'étude de l'assainissement énergétique du bâtiment de Très-le-Châtel,
- de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal,

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 19 août 2024, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

### Annexes :

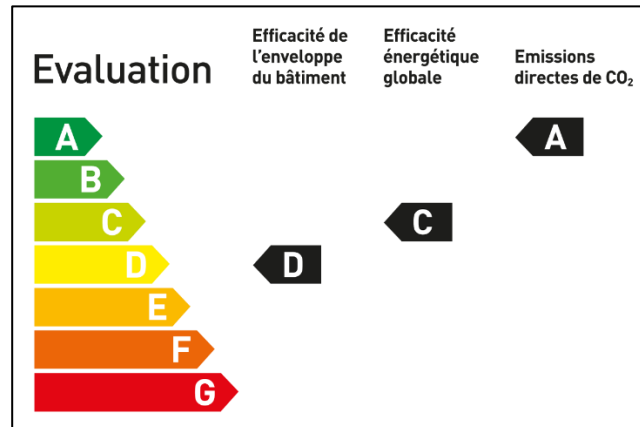
- Etiquettes énergétiques
- Fiche d'investissement pour le préavis No.65/2024
- Plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature 2021-2026 - Etat au 19 août 2024



## Annexe n°1 : Descriptif des étiquettes énergie

Le CECB évalue trois caractéristiques avec la logique de l'étiquette énergie. En plus des échelles d'efficacité de l'enveloppe du bâtiment et du bilan énergétique global en vigueur depuis 2009, le CECB présente, depuis 2023, les émissions directes de CO<sub>2</sub> que le bâtiment produit sur place (combustibles fossiles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire).

Les trois échelles du certificat énergétique du bâtiment :



- L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment :

L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment exprime la qualité de la protection thermique de cette enveloppe. Cela comprend l'isolation thermique des murs extérieurs, toiture, planchers, ainsi que la qualité des fenêtres. Les ponts thermiques (par ex. balcons) et la forme du bâtiment sont également pris en compte.

L'efficacité de l'enveloppe du bâtiment est le paramètre le plus important pour évaluer le besoin en chauffage d'un bâtiment.

- Efficacité énergétique globale

L'efficacité énergétique globale d'un bâtiment comprend non seulement les besoins en énergie pour le chauffage, mais également les installations techniques du bâtiment - c'est-à-dire la production de chaleur, y compris pour l'eau chaude sanitaire, le besoin en électricité et la production propre d'électricité. Les agents énergétiques utilisés sont pondérés : Le recours à des énergies renouvelables et/ou à une pompe à chaleur conduit à une meilleure évaluation.

- Les émissions directes de CO<sub>2</sub>

La classification des émissions directes de CO<sub>2</sub> indique la quantité de CO<sub>2</sub> émise par le bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Cela dépend de la quantité d'énergie renouvelable utilisée et de l'efficacité énergétique. Zéro émission de CO<sub>2</sub> correspond à la classe A, le changement de classe se fait par paliers de 5 kg/(m<sup>2</sup>a). Les émissions en amont, par exemple l'électricité et l'apport de chaleur par le chauffage à distance, ne sont pas prises en compte pour la classification.

## Méthode de calcul

Grâce à l'outil CECB, l'expert-e CECB évalue la performance énergétique du bâtiment dans sept classes allant de A à G, d'abord pour son enveloppe, puis pour son efficacité énergétique globale et enfin pour ses émissions directes de CO<sub>2</sub>.

Caractéristiques des classes CECB de l'étiquette-énergie:

	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	Efficacité énergétique globale	Émissions directes de CO <sub>2</sub>
<b>A</b>	Excellente isolation thermique (toit, façade, cave), fenêtres avec triple vitrage (par ex. Minergie-P)	Installations techniques du bâtiment à haut rendement pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, éclairage et équipements efficaces ; utilisation d'énergies renouvelables et production propre d'électricité (par ex. Minergie-A).	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO <sub>2</sub> .
<b>B</b>	Nouvelles constructions satisfaisant aux critères de la catégorie B selon la législation en vigueur	Enveloppe et installations techniques conformes aux standards des nouvelles constructions, utilisation d'énergies renouvelables (par ex. modèles de rénovation Minergie)	Le bâtiment ne génère que de très faibles émissions de CO <sub>2</sub> , par exemple pour couvrir les pointes de charge.
<b>C</b>	Bâtiment ancien dont l'enveloppe a subi une réhabilitation complète (par ex. avec modèles de rénovation Minergie)	Bâtiment entièrement réhabilité (enveloppe et installations techniques), le plus souvent combiné avec l'utilisation d'énergies renouvelables	Le bâtiment émet peu de CO <sub>2</sub> , peut-être en raison de la combinaison d'une très bonne enveloppe du bâtiment avec un chauffage fossile ou une couverture des pointes de consommation par énergie fossile.
<b>D</b>	Bâtiment ancien ayant bénéficié ultérieurement d'une bonne isolation, mais avec des ponts thermiques subsistants	Bâtiment largement réhabilité, avec toutefois des lacunes manifestes, ou sans recours à des énergies renouvelables	Le bâtiment émet d'importantes émissions de CO <sub>2</sub> . Une réduction peut être envisagée grâce à l'utilisation d'énergie renouvelable et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
<b>E</b>	Bâtiment ancien dont l'isolation thermique a été améliorée, y.c. avec nouveaux vitrages isolants	Bâtiment ancien partiellement rénové, avec par ex. nouveau générateur de chaleur et évent. de nouveaux appareils et éclairage	Le bâtiment émet beaucoup de CO <sub>2</sub> , par exemple en raison d'un chauffage purement fossile (mazout ou gaz) ou d'une enveloppe de bâtiment jugée insuffisante.
<b>F</b>	Bâtiment partiellement isolé thermiquement	Bâtiment avec divers nouveaux éléments (enveloppe du bâtiment, installations techniques, éclairage, etc.)	Le bâtiment émet trop de CO <sub>2</sub> et présente un potentiel considérable pour le passage aux énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.
<b>G</b>	Bâtiment ancien sans isolation ou avec une isolation ultérieure insuffisante, avec fort potentiel de rénovation	Bâtiment ancien avec installations techniques dépassées, sans énergies renouvelables, et avec fort potentiel d'amélioration	Le bâtiment est chauffé par des énergies fossiles et émet beaucoup de CO <sub>2</sub> . L'utilisation d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont fortement recommandées.

## Fiche d'investissement

Annexe au Préavis No: **65/2024**  
 Demande d'investissement de: **CHF 100'000.-**  
 Date d'adoption du préavis par la Municipalité: **19.08.2024**  
 Date éventuelle de mise à jour par le Conseil: **XX/XX/202X**

Dépenses d'investissement (source: service)	Montant	Durée d'amortissement
Etudes	100 000	10 ans
Travaux		
Acquisitions de biens		
Acquisitions de service		
Acquisitions immatérielles		
Installations		
Acquisition de Terrains		
Acquisition de Batiments		
Autres - spécifier		
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 CHF</b>	

Dépenses opérationnelles (source: service)	Montant				
	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Montant CHF					
Entretien					
Personnel supplémentaire					
Amortissement					
Autres – spécifier					
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>
Recettes éventuelles					
<b>Cout Net</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>	<b>0 CHF</b>

Autres éléments liés au préavis (source: Ser. Fin.)	Montant	Conditions
Financement par un emprunt dédié et conditions de l'emprunt		
Financement par caution spécifique et conditions de la caution		
Financement par des taxes affectées		

Autres éléments de contexte (source: Ser. Fin.)	Montant			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption municipale du préavis – financés par l'impôt	9 883 396 CHF			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption municipale du préavis – financés par les taxes affectées	5 414 600 CHF			
Total des préavis votés depuis le début de la législature à date de l'adoption municipale du préavis	15 297 996 CHF			
Situation des engagements courants et emprunts bancaires à date de l'adoption municipale des comptes 2023	35 700 000 CHF			
Nouveaux emprunts nets de l'année en cours à date de l'adoption municipale du préavis	6 500 000 CHF			
Prévision des engagements courants et emprunts bancaires à date de l'adoption municipale des comptes 2023 ('000'000)	Fin 2025	50.9	Fin 2026	57.8
Situation du plafond d'endettement pour la législature	55 000 000 CHF			
Situation du plafond de cautionnement pour la législature	10 000 000 CHF			

**Programme des projets pour la commune et ses habitants en 2021-2026**  
**Plan des préavis et des dépenses d'investissements associées pour la législature 2021-2026 - Etat au 19 août 2024**

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Légende Préavis et Rapport-préavis :</b> DP = Dépôt prévu    D = Déposé A = Accepté        R = Refusé										
<b>Service Administration générale</b>										
Demandes d'autorisations générales pour la législature				D/A						
Indemnités de la Municipalité pour la législature				D/A						
Rapport de gestion					D/A	D/A	D/A	DP	DP	
Révision du règlement sur la taxe régionale de séjour					D	A				
Modification du règlement du Conseil communal						D	A			
Rapport-préavis : réponse au postulat Perret <i>Vote électronique au Conseil communal</i>							D			
Nouveau règlement sur la taxe régionale de séjour							D			
Modifications, suite à l'examen pour approbation cantonale, de 6 articles du Règlement du Conseil communal adopté en mars 2024							D			
Réévaluation du nombre de membres de la Municipalité, du Conseil & indemnités							DP			
<b>Service Urbanisme</b>										
Révision Plan d'Affectation Communal (ancien PGA) sur l'ensemble du territoire	180 000	180 000			D/A		18 000	18 000	18 000	
Rapport-préavis: Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce					D/A					
Rapport-préavis: Planification mobilité: zones vitesse modérée - Suite 1er rapport					D/A					
Requalification RC1 en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	4 240 200	2 120 100				D/A		70 670	70 670	
Requalification RC1 hors localité - Crédit d'étude	50 000	50 000				D/A		5 000	5 000	
Passerelle Gland-Prangins - Crédit d'étude (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	44 000	22 000					D		4 400	
Stratégie Régionale Gestion des Zones d'Activités Economiques (SRGZA)							D			
Rapport-préavis : Stratégie globale de gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité ( <i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie &amp; espaces verts</i> )							D			
Rapport-préavis : Stratégie globale de gestion de l'éclairage public ( <i>avec Service Travaux publics, déchets, voirie &amp; espaces verts</i> )							DP			
Nouveau PGA ou Plan d'affectation communal PACom - Approbation								DP		
Passerelle Gland-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	750 000	375 000						DP		
Révision du règlement perception émoluments aménagement territoire/construction										DP
Passerelle Nyon-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subvent. 50%)	2 700 000	1 350 000								DP

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT					
				2021	2022	2023	2024	2025	2026

Service Environnement
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)
Raccordement des eaux usées en direction de la STEP de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude travaux de raccordement et de construction collecteur (taxes affectées)
Port : travaux de dragage et entretien digues (taxes affectées)
Réponse au postulat Bucciol Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement
Consolidation du lit bactérien station d'épuration des eaux usées (STEP)
Borne de recharge et places Mobility & Règlement
Renaturation Promenthouse - Golf Impérial - Crédit d'étude (subvention 95%)
Rapport-préavis : Plan-climat 2024-2028
Révision du Règlement sur les arbres
Logiciel informatique pour la gestion administrative du port
Révision du règlement relatif à la taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
Révision du règlement du port
Renaturation Promenthouse - Golf Impérial - Crédit de réalisation (subvention 95%)
Démolition du monobloc à la station d'épuration des eaux usées (STEP)

			D	A					
		121 000		D/A					
100 000		100 000		D/A					
				D/A					
200 000		200 000		D	A				
34 000	34 000				D	A			3 400
136 160	3 400				D	A			680
						D			
						DP			
80 000		80 000				DP			800
						DP			
							DP		
1 500 000	75 000						DP		
400 000		400 000							DP

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse
Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023
Acquisition écran d'affichage numérique frontal pour les classes (subvention 50%)
Projet pédagogique et nature : école des Morettes
Rapport-préavis: centre d'animation

121 000				D/A					
259 850	259 850				D/A			25 985	25 985
56 000	56 000				D				5 500
						DP			

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT					
				2021	2022	2023	2024	2025	2026

### Service Bâtiments

Crèche et cantine scolaire - Crédit de réalisation	4 180 000	4 180 000			D	A		140 000	140 000
Sanisettes (WC publics) - Espace public des Abériaux - Crédit de réalisation						D/R			
Réponse Postulat Bucciol <i>Pour un aménagement urbain raisonné au Site des Abériaux</i>						D	R		
Optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux	80 000	80 000				D	A		8 000
Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (Etape 3) - Crédit d'étude	220 000	220 000					D		22 000
Bâtiment Très-le-Châtel, Assainissement énergétique - Crédit d'étude	100 000	100 000					D		10 000
Etude globale de l'aménagement du site "Les Abériaux"	45 000	45 000					D		4 500
Sécurité contre incivilités : vidéoprotection sur les bâtiments et les lieux publics (avec Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)	80 000	80 000					DP		8 000
Bâtiment du Vieux-Pressoir : pose d'une pompe à chaleur & installation chauffage sol	100 000	100 000					DP		10 000
Complément préavis 55/2020 - Etude crèche et cantine scolaire	64 000						DP		
Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (Etape 3) - Crédit de réalisation	2 000 000	2 000 000						DP	
Bâtiment Très-le-Châtel, assainissement énergétique - Crédit de réalisation	1 180 000	1 180 000						DP	

### Service Culture & sociétés locales

Réponse postulat Bujard <i>Prangins, une véritable politique culturelle</i>					D/R				
-----------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	-----	--	--	--	--

### Associations intercommunales

Révision des statuts de l'ORPC							DP		
--------------------------------	--	--	--	--	--	--	----	--	--

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Service Finances</b>										
Arrêté d'imposition				D/A	D/A	D/A	DP	DP		
Plafond d'endettement 2021-2026				D/A						
Budget				D/A	D/A	D/A	DP	DP		
Comptes					D/A	D/A	D	DP		DP
<b>Service Ressources humaines</b>										
Règlement du personnel communal					D	A				
<b>Service Contrôle des habitants</b>										
Règlement des émoluments du Contrôle des habitants							D			
<b>Office Informatique</b>										
Rapport-préavis: Remplacement parc informatique					D/A					
Crédit complémentaire au préavis 61/2020 pour le remplacement logiciels	53 586	53 586				D/A		5 300		5 300

Sujet	Montant total du crédit d'investissement du préavis	Investissements financés par l'impôt (subventions déduites)	Investissements financés par des taxes affectées	AMORTISSEMENTS LIES AUX INVESTISSEMENTS FINANCES PAR L'IMPÔT						
				2021	2022	2023	2024	2025	2026	
<b>Service Travaux publics, déchets, voirie &amp; espaces verts</b>										
Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (taxes affectées)	1 900 000		1 900 000	D/A						
Règlement sur le domaine public (réponse à la motion Dorenbos)					D/A					
Réfection du Columbarium au cimetière					D/R					
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien	50 400	50 400			D/A		7 200	7 200	7 200	
Réponse au postulat Baird <i>Pour une véritable gestion des déchets, transparente, pragmatique et préservatrice des ressources</i>					D/A					
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction Pont de la Redoute	155 200	155 200			D/A		5 170	5 170	5 170	
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (taxes affectées)	133 600		133 600		D/A					
Arrêt de bus aux Mélèzes						D/R				
Achat d'un terrain de football synthétique neuf - Crédit d'étude	94 000	94 000				D/A		9 400	9 400	
Collecteur eaux usées RC1 Prangins-Rive-Nyon - Crédit de réalisation (taxes affectées)	2 960 000		2 960 000			D/A				
Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public de la Route du Curson	370 000	370 000				D/A		12 330	12 330	
Secteur 3 & 4 & 6 Zone à vitesse modérée Trembley-Mélèzes-Combe et Mouilles-Tullière-Sous-Bois-Pélaré et Bellevue-Bertoule (avec Service Urbanisme)	131 000	131 000					D		13 100	
Achat d'un terrain de football synthétique neuf - Crédit de réalisation	2 000 000	2 000 000					DP		66 670	
Secteur 7 Zone à vitesse modérée Promenthoux & Aménagements mode doux & Réfection route de Promenthoux (avec Service Urbanisme)	500 000	500 000						DP		
Mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) (taxes affectées)	600 000		600 000					DP		
Contrôle des séparatifs canalisations eaux claires/usées (EC/EU) (taxes affectées)	520 000		520 000					DP		
Secteur 5 Zone à vitesse modérée Coutelet-Gare-Chenalette-Benex-Curson-Redoute & Aménagements mode doux (avec Service Urbanisme)	200 000	200 000						DP		
Secteur 6 Zone à vitesse modérée Bossière & Aménagements mode doux (avec Service Urbanisme)	110 000	110 000						DP		
Curage/Réfection collecteur sous l'Etang des fossés (une partie en taxes affectées)	210 000	60 000	150 000					DP		
Chemin du Coutelet: Réfection et Création collecteurs EC/EU (une partie en taxes affectées)	700 000	300 000	400 000					DP		
<b>Montant total des dépenses d'investissements associées au programme des projets/préavis spécifiques pour la législature 2021-2026, financées par l'impôt ou par les taxes affectées, déjà votées ou à voter</b>	<b>29 587 996</b>	<b>16 534 536</b>	<b>7 564 600</b>				<b>30 370</b>	<b>299 055</b>	<b>456 105</b>	